



Rupture en période d'essai

Par **Nat83310**, le **08/04/2016** à **20:36**

Je suis en période d'essai d'un ccd après 8 jours je ne souhaite pas continuer est ce que je perd mes allocations chômage si je met fin à cette période d'essai j'ai pensé à l'abandon de poste quel est la meilleure solution

Par **P.M.**, le **08/04/2016** à **21:17**

Bonjour tout d'abord,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de rompre le CDD et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Sous réserve de confirmation par Pôle Emploi, en cas de rupture du CDD à votre initiative pendant la période d'essai, vous devriez avoir droit à la reprise de votre indemnisation chômage...